

Francis Hofer  
08/04/2015

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

21010127500035

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNE COURMANGOUX

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURG BANLIEUE

SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE COURMANGOUX

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : Budget assainissement

**ANNEE 2015**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – ANNEXES

**Jointes    Sans Objet**

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.14 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.16 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.17 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

p.18 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.19 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.20 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

### C - Autres éléments d'informations

p.21 C1.1 - Etat du personnel titulaire

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.23 D - Arrêté et signatures

		Jointes	Sans Objet
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.14	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.16	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.17	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.18	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.19	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation		X
	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.20	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.21	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.23	D - Arrêté et signatures	X	

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement		BP	2015
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET			

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau de l'article pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 935,78	34 091,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 13 844,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	47 935,78	47 935,78

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	477 443,49	471 004,54
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	64 238,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 70 676,95
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	541 681,49	541 681,49
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	589 617,27	589 617,27

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP 2015
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 227,84	0,00	8 850,00	8 850,00	8 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>14 227,84</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,00</b>	<b>9 850,00</b>	<b>9 850,00</b>
66	Charges financières	7 411,41	0,00	12 807,18	12 807,18	12 807,18
67	Charges exceptionnelles	108,00	0,00	150,00	150,00	150,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	1 600,00		1 618,06	1 618,06	1 618,06
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>23 347,25</b>	<b>0,00</b>	<b>24 425,24</b>	<b>24 425,24</b>	<b>24 425,24</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	7 600,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	23 158,46		23 510,54	23 510,54	23 510,54
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>30 758,46</b>		<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>54 105,71</b>	<b>0,00</b>	<b>47 935,78</b>	<b>47 935,78</b>	<b>47 935,78</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47 935,78</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	39 100,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>39 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	8 281,47		8 991,47	8 991,47	8 991,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 281,47</b>		<b>8 991,47</b>	<b>8 991,47</b>	<b>8 991,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 381,47</b>	<b>0,00</b>	<b>34 091,47</b>	<b>34 091,47</b>	<b>34 091,47</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>13 844,31</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47 935,78</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>14 519,07</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	152 749,67	64 238,00	451 762,00	451 762,00	516 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	152 749,67	64 238,00	451 762,00	451 762,00	516 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 402,13	0,00	6 690,02	6 690,02	6 690,02
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	10 900,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	17 302,13	0,00	16 690,02	16 690,02	16 690,02
4581	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	170 051,80	64 238,00	468 452,02	468 452,02	532 690,02
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 281,47		8 991,47	8 991,47	8 991,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	8 281,47		8 991,47	8 991,47	8 991,47
	<b>TOTAL</b>	178 333,27	64 238,00	477 443,49	477 443,49	541 681,49

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>541 681,49</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	39 866,00	0,00	303 700,00	303 700,00	303 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	143 794,00	143 794,00	143 794,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	39 866,00	0,00	447 494,00	447 494,00	447 494,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
4582	<b>Total des op. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	39 866,00	0,00	447 494,00	447 494,00	447 494,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	7 600,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 158,46		23 510,54	23 510,54	23 510,54
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	30 758,46		23 510,54	23 510,54	23 510,54
	<b>TOTAL</b>	70 624,46	0,00	471 004,54	471 004,54	471 004,54

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	70 676,95
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>541 681,49</b>

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>14 519,07</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état. (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP 2015
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 850,00		8 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00		1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	12 807,18	0,00	12 807,18
67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	23 510,54	23 510,54
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	1 618,06		1 618,06
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>24 425,24</b>	<b>23 510,54</b>	<b>47 935,78</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47 935,78</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 991,47	8 991,47
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	6 690,02	0,00	6 690,02
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>516 000,00</b>		<b>516 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	10 000,00		10 000,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>532 690,02</b>	<b>8 991,47</b>	<b>541 681,49</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>541 681,49</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP	2015
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services, marchandises	25 100,00		25 100,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 991,47	8 991,47
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>25 100,00</b>	<b>8 991,47</b>	<b>34 091,47</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 844,31
------------------------------------	-----------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47 935,78</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	303 700,00	0,00	303 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	143 794,00	0,00	143 794,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		23 510,54	23 510,54
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>447 494,00</b>	<b>23 510,54</b>	<b>471 004,54</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	70 676,95
---	-----------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>541 681,49</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IVA7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>13 227,84</b>	<b>8 850,00</b>	<b>8 850,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux		500,00	500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)		150,00	150,00
60611	eau et assainissement	227,84	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	13 000,00	8 000,00	8 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		200,00	200,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
621	Personnel extérieur au service	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>14 227,84</b>	<b>9 850,00</b>	<b>9 850,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>	<b>7 411,41</b>	<b>12 807,18</b>	<b>12 807,18</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 411,41	9 200,00	9 200,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		3 607,18	3 607,18
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>108,00</b>	<b>150,00</b>	<b>150,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	108,00	150,00	150,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>1 600,00</b>	<b>1 618,06</b>	<b>1 618,06</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>23 347,25</b>	<b>24 425,24</b>	<b>24 425,24</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>23 158,46</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	23 158,46	23 510,54	23 510,54
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 758,46</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>30 758,46</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>54 105,71</b>	<b>47 935,78</b>	<b>47 935,78</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2014 (13)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>47 935,78</b>
---	------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	3 607,18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	3 607,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement		BP	2015
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>			III
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>			A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	39 100,00	25 100,00	25 100,00
704	Travaux	14 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	25 000,00	25 000,00	25 000,00
708	Produits des activités annexes	100,00	100,00	100,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>39 100,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>39 100,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>25 100,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	8 281,47	8 991,47	8 991,47
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	8 281,47	8 991,47	8 991,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 281,47</b>	<b>8 991,47</b>	<b>8 991,47</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>47 381,47</b>	<b>34 091,47</b>	<b>34 091,47</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2014 (10)</b>	0,00
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	13 844,31
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	47 935,78

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 147 (5)	76 349,67	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 157 (5)	76 400,00	425 762,00	425 762,00
	Opération d'équipement n° 159 (5)		20 000,00	20 000,00
	Opération d'équipement n° 160 (5)		6 000,00	6 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>152 749,67</b>	<b>451 762,00</b>	<b>451 762,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	6 402,13	6 690,02	6 690,02
1641	Emprunts en euros	6 402,13	6 690,02	6 690,02
020	Dépenses imprévues ( investissement )	10 900,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	10 900,00	10 000,00	10 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 302,13</b>	<b>16 690,02</b>	<b>16 690,02</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>170 051,80</b>	<b>468 452,02</b>	<b>468 452,02</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	8 281,47	8 991,47	8 991,47
	Reprises sur autofinancement antérieur	8 281,47	8 991,47	8 991,47
1391	Subventions d'équipement	8 281,47	8 991,47	8 991,47
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>8 281,47</b>	<b>8 991,47</b>	<b>8 991,47</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>178 333,27</b>	<b>477 443,49</b>	<b>477 443,49</b>

+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	64 238,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	541 681,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 866,00	303 700,00	303 700,00
131	Subventions d'équipement	39 866,00	303 700,00	303 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		143 794,00	143 794,00
1641	Emprunts en euros		143 794,00	143 794,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>39 866,00</b>	<b>447 494,00</b>	<b>447 494,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
106	Réserves		0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>39 866,00</b>	<b>447 494,00</b>	<b>447 494,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	7 600,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	23 158,46	23 510,54	23 510,54
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	7 000,00	5 991,08	5 991,08
28156	Matériel spécifique d'exploitation		0,00	0,00
28158	Autres	16 158,46	17 519,46	17 519,46
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>30 758,46</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>30 758,46</b>	<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>70 624,46</b>	<b>471 004,54</b>	<b>471 004,64</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2014 (9)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>70 676,95</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>541 681,49</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP 2015
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 157  
LIBELLE : LAGUNES DE COURMANGOUX - STEP  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		12 162,00	a 64 238,00	425 762,00	b 425 762,00	b
20	Immobilisations incorporelles	12 162,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et f	12 162,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	64 238,00	425 762,00	425 762,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	64 238,00	425 762,00	425 762,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	303 700,00
13	Subventions d'investissement				303 700,00
131	Subventions d'équipement				303 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-186 300,00</b>
---	--------------------

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 159  
LIBELLE : CURAGE DES 2 LAGUNES  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement				0,00
131	Subventions d'équipement				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées				0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-20 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement	BP 2015
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 160  
LIBELLE : ASSAINISSEMENT IMPASSE DE LA TABOULE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	6 000,00	<sup>b</sup> 6 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser 2014 (2)</b>		<b>Recettes de l'exercice</b>		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00
131	Subventions d'équipement		0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00
<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif					-6 000,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES  
 IV  
 A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					202 770,00									
1641 Emprunts en euros (total)					202 770,00									
AR012970	CAISSE D EPARGNE	21/05/2007		25/04/2008	12 770,00 R			4,29	4,36887		M	X	N	A-1
AR018223	CAISSE D EPARGNE	19/03/2008		25/01/2009	80 000,00 F			4,63	4,63104		A	X	N	A-1
000000880807	CSCA CENTRE EST	29/04/2011		15/09/2011	110 000,00 F			4,1	4,1153		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					202 770,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortis de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)													
AR012970	N	0,00		185 934,45						6 682,11	7 131,43	0,00	3 607,18
AR018223	N	0,00		185 934,45						6 682,11	7 131,43	0,00	3 607,18
0000000880907	N	0,00		9 610,76	13,17	R	4,39987			550,64	401,56	0,00	6,48
	N	0,00		60 460,43	12,00	F	4,63104			3 166,57	2 800,71	0,00	2 477,15
	N	0,00		95 653,26	20,67	F	4,1153			2 964,96	3 923,16	0,00	1 123,55
<b>Total général</b>				185 934,45						6 682,11	7 131,43	0,00	3 607,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réels à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), autres indices.

(5) Ecart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Acats, d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Coût de sortie : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(9) Montant, index ou formule.

(10) Montant, index ou formule.

(11) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(12) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(13) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		3					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		165 934,45					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retracce le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>		<b>25 681,49</b>	<b>25 681,49</b>
<b>=A + B</b>			
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>6 690,02</b>	<b>6 690,02</b>
1641	Emprunts en euros	6 690,02	6 690,02
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>18 991,47</b>	<b>18 991,47</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 991,47	8 991,47
020	Dépenses imprévues ( investissement )	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	10 000,00	10 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	25 681,49	64 238,00	D001 0,00	89 919,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement		BP	2015
IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>23 510,54</b>	<b>23 510,54</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		23 510,54	23 510,54
2803	Amortissement des immobilisations	5 991,08	5 991,08
28158	Amortissement des immobilisations	17 519,46	17 519,46
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R106 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>23 510,54</b>	<b>0,00</b>	<b>70 676,95</b>	<b>0,00</b>	<b>94 187,49</b>

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	89 919,49
Ressources propres disponibles	IV	94 187,49
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (4)</b>	<b>+ 4 268,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>25 100,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget assainissement</b>		<b>BP</b>	<b>2015</b>
---	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015</b>	<b>IV</b>
	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activités dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutément à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 138 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>
<b>IV</b>
<b>C1.1</b>

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/15	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Modif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).  
3-2 : vacances temporaire d'un emploi.  
3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et de groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire proposé à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Présenté par le MAIRE,  
A Courmangoux, le 27/03/2015  
Le MAIRE,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Courmangoux, le 27/03/2015

Les membres du Conseil Municipal,

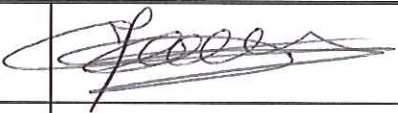
Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 15 (11 pouvoirs)  
 VOTES : Pour : 15  
 Contre : -  
 Abstention : -

Date de convocation : 20/03/2015

MORNAY Mireille	
GAILLARD Jean-Claude	Excuse'
GAILLARD Michel	M. Gaillard Pouvoir
TOURNIER Hervé	
BAYARD Chloé	Excusee Pouvoir
BAYLE Yves	
CHORRIER-COLLET Sébastien	
DUBUJET Christian	
DUFOUR Thierry	
GIROUD Patricia	
HOMBERT Annick	
PARMENTIER Thierry	
TEIL Isabelle	Pouvoir Excusee



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TOURNIER Marc	
VARVAT Violaine	Excusée Rauvot

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2015 et de la publication le 07/04/2015

A Courmangoux, le 07/04/2015

